



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS**

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION  
ET DE L'ORGANISATION DES SOINS

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

050216

Paris, le 07 JUIL. 2005

**LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS  
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

**A l'attention des services de long séjour, des comités de lutte contre les infections nosocomiales, des services de diététique et de restauration.**

**MESSAGE D'ALERTE**

**OBJET : RETRAIT DES LAITS EN POUVRE DE MARQUE « Matines » DEMI-ECREME ET ENTIER.**

La Direction Générale de la Santé et la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins ont été informées par l'Institut de Veille Sanitaire de 3 foyers de cas groupés d'infections à Salmonella worthington dans des services de long séjour d'établissements hospitaliers.

Ces cas concernent des personnes âgées et fragilisées, dans un tableau clinique pauci symptomatique. Aucun cas grave n'a été signalé.

La conjonction de plusieurs facteurs de risque semble être à l'origine de ces cas groupés :

- La contamination d'un produit laitier,
- Un mode d'utilisation particulier chez les personnes âgées en tant que supplément alimentaire sans reconstitution préalable à chaud,
- Un état général altéré chez des personnes âgées hospitalisées.

L'enquête épidémiologique a orienté vers le lait en poudre demi-écrémé de marque « Matines ». Cette hypothèse a été confirmée par les résultats des prélèvements réalisés par les Directions Départementales des Services Vétérinaires qui ont permis de mettre en évidence la contamination d'un lot de lait demi-écrémé par des salmonelles.

En conséquence, la Société Industrielle Laitière du Léon retire ce jour :

-les lots de sacs de lait en poudre demi-écrémé et entier « Matines » ayant une Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) comprise entre le 29/11/2005 et le 20/06/2006

-les lots de dosettes de lait demi-écrémé en poudre à dilution instantanée "Matines" ayant une Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) comprise entre le 01/03/2006 et le 30/09/2006

Vous voudrez bien vous assurer du retrait des laits ci-dessus de votre établissement, notamment dans les services de diététique et de restauration.

Il est utile de rappeler à cette occasion que les laits en poudre ne sont pas des produits stériles et qu'il convient de respecter une hygiène rigoureuse lors de leur utilisation, notamment un strict respect de la chaîne du froid, des mesures d'hygiène (lavage des mains,...) et plus généralement de l'application des principes de la méthode HACCP pour la préparation des aliments.

Dans le cadre du signalement des infections nosocomiales, l'Institut de Veille Sanitaire demande de signaler, à la DDASS et au C-CLIN, tout patient symptomatique avec un isolement de salmonelle du groupe G.

Le Directeur Général de la Santé,

Le Directeur de l'Hospitalisation  
Et de l'Organisation des Soins

Copie adressée aux DDASS, DRASS et ARH.  
Pr Didier HOUSSIN

Jean CASTEX